



Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré
Été 2019

CODE DE VIE AU CAMP DE JOUR

En s'inscrivant aux activités du camp de jour, un jeune s'engage à respecter le code de vie suivant :

Dans le but que le camp de jour soit un endroit plaisant pour tous, voici un code de vie pour les jeunes et l'équipe d'animation.

Tous devront respecter les consignes suivantes au risque de se faire exclure du programme.

- Le respect des membres de l'équipe d'animation et de vos compagnons doit être présent en tout temps ;
- On écoute l'animateur lorsque celui-ci demande le silence ;
- La politesse est de mise en tout temps : « S'il-vous-plaît » et « Merci », deux mots doux et magiques à intégrer à votre vocabulaire ;
- Aucun blasphème ne sera toléré ;
- On ne quitte jamais le site d'activité sans autorisation de l'animateur ;
- Sourire, bonne humeur et participation sont de mise ;
- Toutes autres consignes qui pourraient nuire au bon déroulement du programme et qui ne seront pas nécessairement mentionnés ci-haut seront prise en considération ;

**Après deux avertissements écrits ou deux appels à la maison,
l'enfant fautif sera expulsé du camp de jour et ce, sans possibilité de remboursement.
Dans ce cas, le parent sera contacté et il devra venir chercher son enfant.**

Signature de l'enfant : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____